

L'ancien évêché de Bâle

Autor(en): **Cart, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **11 (1903)**

Heft 3

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-12488>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

L'ANCIEN ÉVÊCHÉ DE BALE

(Suite et fin)

VI

Nous avons vu que la Prévôté avait rédigé une Constitution provisoire. Cette Constitution, conseillée par Berne et autorisée par le Prince, faisait de ce petit pays une république. Approuvée par les Communautés, elle fut portée à Berne vers la fin de mai, afin d'y être revue et approuvée par LL. EE. Après lui avoir fait subir quelques petites corrections, LL. EE. lui donnèrent leur pleine sanction. Les députés de la Prévôté étaient encore chargés de réclamer le secours éventuel de LL. EE. contre les Français, dans un cas d'attaque ou d'irruption. On leur donna les assurances les plus fortes que non seulement Berne mais tout le corps helvétique viendraient au secours de la Prévôté. Cependant, tout en assurant les députés qu'ils n'avaient rien à craindre des Français, on leur conseilla de tenir des piquets aux passages des frontières les plus aisés à franchir tandis que les troupes françaises étaient encore dans le voisinage. On avait à craindre les incursions des maraudeurs. Ce n'était pas sans motifs, car, dans le mois d'août encore, le village de Tavannes fut mis en grand émoi. On s'y préparait à envoyer des soldats au premier signal et un nouveau piquet biennois était établi à Pierre-Pertuis. Dans tout le pays, il

régnait une certaine animation contre les Français. En particulier, dans la Prévôté *Sous les Roches*, cette animation était plus forte que dans la Prévôté *Sur les Roches*. On attribuait ce fait à ce que les Français avaient aboli tout culte catholique. Comme protestation, le 26 juin, octave de la Fête-Dieu, à Courrendlin, on célébra ce jour comme de coutume au son des cloches, tandis que tout était dans le plus morne silence à Delémont et dans toutes les églises du Val-lon. Le pays d'Erguël se replaçait, même en 1795, sous l'autorité du Prince-évêque ; mais ce n'était là qu'une mesure sans portée, l'évêque, qui était alors François-Xavier de Neveu étant parti pour ne plus revenir.

* * *

Les événements allaient se précipiter et cette fois ce serait la partie de l'ancien Evêché jusqu'alors respectée par les Français, qui allait être envahie et annexée. Le 20 novembre 1797, le Directoire exécutif arrêtait que le gouvernement français entrait dans les droits du prince sur Bienne et l'Erguël et il donnait l'ordre au général en chef de l'armée du Rhin de prendre possession de ces pays.

Dans la nuit du 12 au 13 décembre, sur la nouvelle que les Français approchaient, les chanoines de Bellelai décampèrent. Le 15, les Français s'emparaient de l'Abbaye. L'avant-veille, M. Migy, ancien conseiller du Prince, était venu en grande hâte de Porrentruy annoncer aux religieux que le général de St-Cyr allait prendre possession de la part de la République française de Bellelai, de la Prévôté et de l'Erguël. Le lendemain, on entendit à Tavannes retentir ce cri : *Voici les Français !* Le bruit des tambours annonçait en effet que leurs troupes étaient là. « On court voir et l'on entend à l'entrée du village un officier à cheval qui proclame un avertissement portant en substance que la République française prenait possession du pays, promettait liberté à ceux qui se

soumettraient et menaçait de tout malheur les autres. Il y avait environ 200 hommes ; il en resta 80 à Tavannes. Les Français avaient débouché à la fois de Bellelai, de Courrendlin et de Renan. Le soir, ils eurent inondé la Prévôté et l'Erguël sans exception et nous voilà pris. Il y avait longtemps que l'on parlait de cette expédition, mais précisément parce qu'elle ne s'était point effectuée encore, l'on n'y croyait plus quand elle arriva subitement comme une ruine. Le 21 décembre, un jeune officier, M. Bertrier, (Berthier ?) vint loger chez nous ; jusqu'ici nous avons été quittes des logements ; çà n'a pas été ainsi dans la suite. »

Après avoir subsisté sans interruption plus de six siècles depuis sa fondation, le monastère de Bellelai venait donc d'être évacué et abandonné aux Français. Pillé et dévasté, le couvent fut vendu par la nation française à un certain Jappy, de Montbéliard, très habile mécanicien et horloger.

Il paraît que le bruit avait couru dans la Prévôté et ailleurs que bientôt elle passerait sous la domination bernoise, dont le bailli résiderait probablement au château de Moutier. Comme cela était naturel, on en parla beaucoup, parce que l'on ne croyait pas encore à l'invasion de la Suisse par les Français.

La Neuveville désirait ardemment demeurer indépendante. Aux premiers jours de janvier 1798, deux citoyens de cette ville avaient été envoyés à Bâle auprès du citoyen Mengaud, représentant de la République française en Suisse, pour obtenir si possible que le gouvernement et la Constitution de la Neuveville pussent subsister ; ils furent fort mal reçus et n'obtinrent rien de Mengaud, « qui les régala de l'arrogance qu'il déployait à Bâle. »

Le 15 décembre, les Français étaient arrivés à Perles. Le 6 janvier, M. d'Arçonval, leur commandant, déposa ou fit déposer de leurs emplois les magistrats de la Neuveville. Le 10, on plantait sur la grande place un arbre de la liberté.

La ville de Bienne était une ancienne alliée de Berne, Fribourg et Soleure, puis des XIII cantons, et elle siégeait et votait dans les Diètes. Le 6 février 1798, les Français, las de tergiverser, s'en emparent.

Toute la bourgeoisie, hommes et femmes, s'était portée aux portes contre Bougean d'où les Français venaient. Leur approche, annoncée par les tambours, fut un moment de pleurs et de gémissements de la part de notre bourgeoisie, qui eut bien de la peine d'être calmée par la magistrature qui les rassurait par plusieurs raisons dont la principale était qu'il ne fallait pas rejimber contre la force. L'ennemi arriva, tout le monde alla se coucher et la ville fut rendue.

C'est ainsi que la République française s'est emparée de toute la principauté de Bâle ; en 1792, de la partie qui ne tenait qu'à l'empire et dans l'hiver de 1797 à 1798, de la partie qui tenait à la Suisse. Telle fut la fin de l'Evêché de Bâle après quinze siècles d'existence et le règne de soixante-dix-huit princes-évêques. Par le honteux traité de Lunéville, signé à Paris le 30 août, tout ce qui avait fait ci-devant partie de l'Evêché était définitivement réuni à la France.

En 1800, le département du Mont-Terrible était incorporé à celui du Haut-Rhin ; situation qui se prolongerait jusqu'à la fin du premier empire.

* * *

Lorsqu'aux derniers jours de décembre 1797, les Français avaient envahi la Prévôté et l'Erguël, ils ne songeaient pas seulement à annexer ces pays à la République française, mais encore à exercer sur la Suisse une influence positive et de nature à fortifier leur politique et leurs institutions. C'est ce que l'officier français qui, à la tête des troupes, avait pénétré jusqu'à Tavannes, déclarait nettement au pasteur de ce lieu. Il le prévint de « l'invasion qui allait s'effectuer quant à la Suisse et il m'en dit les raisons, tandis que les autres officiers français ne faisaient que bavarder à ce sujet. Il m'apprit donc que les Français allaient entrer en Suisse, non

pour la subjuguier, mais pour lui donner une toute autre constitution, puisque celle qui avait subsisté jusqu'ici ne valait rien. Ce qui étant fait et parfait, la République française resterait la plus fidèle alliée de la République helvétique ainsi corrigée. »

On sait quelle a été la gravité des événements qui ont eu, en 1798 et 1799, la Suisse pour théâtre, et quel rôle la France a joué dans ces événements. C'est alors que sur les routes qui, de l'Evêché conduisaient en Suisse, on signalait de nombreux passages de troupes françaises. Le 2 mars 1798, les Français¹, qui s'étaient concentrés à Perles, à Bougean et à Bienne, entrent en Suisse par les cantons de Soleure et de Berne, y portant, disaient-ils, la liberté et l'égalité. Le 3 mars, Soleure et Fribourg, après une lâche résistance, se rendent. Les soldats, qui auraient voulu se défendre, trouvaient dans leurs cartouches de la graine de moutarde et du sable au lieu de la poudre que l'arsenal devait leur fournir. C'est ce que des paysans racontaient, la douleur dans l'âme au pasteur de Tavannes. Le 5 mars, Berne tombait au pouvoir des Français et, le 27 de ce même mois, 2000 d'entre eux passaient par Tavannes à leur retour de Suisse « fiers et arrogants. » Dès la fin de mai et le commencement de juin, le passage des troupes était continu : cavalerie, infanterie, charriots, fourgons, « en un mot toute une armée. Tout cela allait en Suisse. » Du 23 au 30 septembre, encore 3000 hommes, divisés en deux bandes, passèrent de nouveau par Tavannes.

Le journal auquel nous avons emprunté de nombreuses citations, ne contient plus maintenant, quant aux événements politiques ou militaires du temps, que quelques brèves indications. En 1801, le 10 avril, « on publia la paix entre la France et l'Empereur avec plusieurs solennités, dont la principale fut le sonnage général des cloches auxquelles on n'avait pas touché depuis des années. »

Le 9 octobre, c'est le postillon qui, montant la vallée de Tavannes, annonce, à son de trompe, la paix entre la France et l'Angleterre, la paix d'Amiens, et, le 9 novembre suivant, a lieu la célébration publique de cette paix dont la durée devait être si courte.

Le journal est encore plus muet sur les événements de 1802 en Suisse. Il paraît qu'au premier printemps de cette année-là, le bruit avait couru à Bienne que cette ville allait être réunie à la Suisse, et les Biennois s'en étaient réjouis. Tout aussitôt un bataillon français de 600 hommes est envoyé dans cette ville « pour y être à discrétion, en punition de ce que l'on s'y était prématurément trop réjoui d'être réunis à la Suisse. »

Enfin, le 18 octobre suivant, « un gros détachement d'infanterie française, allant dompter les Suisses nouvellement divisés, arrive à Tavannes ». On sait ce qui se passait alors en Suisse et ce qui provoqua, à cette époque, l'intervention du premier consul Bonaparte dans les affaires intérieures de ce pays. Le pasteur de Tavannes, chez lequel logeait l'état-major français, se plaint de la conversation ordinaire de ces officiers ; conversation « extravagante », entremêlée de jurons à chaque phrase. Ces messieurs partent sans dire adieu.

VII

Le journal du pasteur de Tavannes s'arrête en 1804, au lendemain du jour où Bonaparte avait été déclaré empereur des Français sous le nom de Napoléon I^{er}. A la date du 10 mai, il avait fait une brève allusion à ce qui allait devenir une réalité en écrivant ces mots : « Le grand et premier consul va être déclaré Empereur des Français et cette dignité sera déclarée héréditaire ». C'est tout. Un mois plus tard, le pasteur mourait dans sa 77^e année, après avoir traversé plus de 70 années du XVIII^e siècle.

Durant les quatorze années du régime impérial, l'ancien Evêché de Bâle, réduit à la condition d'un Département français, ne fut le théâtre d'aucun événement digne d'être signalé, mais nous savons ce que ce pays est devenu depuis la chute de Napoléon, et surtout depuis le Congrès de Vienne.

Au mois d'avril 1814, après l'abdication de l'empereur, les ministres des puissances alliées pressèrent la Diète helvétique de faire occuper sans retard la contrée de Moutier-Grandval qui avait demandé aux alliés d'être réunie à la Suisse. La Diète donna l'ordre à la commission militaire de faire entrer des troupes à Bienne, à la Neuveville, dans la montagne de Diesse, les seigneuries d'Ilfingen, le val Saint-Imier et Moutier-Grandval, mais de n'occuper l'abbaye de Bellelai et le Porrentruy qu'avec l'assentiment des ministres, ces dernières contrées n'ayant pas eu de liens de combourgeoisie avec la Suisse.

La Neuveville et la montagne de Diesse se placèrent sous la protection de la Suisse, en demandant à rentrer sous la protection de l'évêque de Bâle ou sous celle d'un nouveau seigneur, tout en réservant leurs droits.

L'Erguël demandait à être réuni au canton de Berne ou à la principauté de Neuchâtel.

Bienne, qui venait de recouvrer son indépendance, désirait la garder sans être réunie au canton de Berne ou à aucun autre canton. Néanmoins, les troupes fédérales y furent accueillies avec joie par la bourgeoisie.

Dès le mois de mai, la Diète faisait des démarches pour obtenir la réunion de Porrentruy à la Suisse.

L'occupation de l'Evêché de Bâle par la Suisse éprouva des retards, grâce surtout au gouverneur autrichien, le baron d'Andlau, qui déclarait que le sort de cette contrée serait décidé par le Congrès réuni à Vienne. En 1815, la Confédération réclama, par ses représentants au Congrès, les

restitutions et les agrandissements promis antérieurement. Aussi, à la date du 20 mars, le jour même où Napoléon, échappé de l'île d'Elbe, rentrait à Paris, Bienne et l'Evêché de Bâle devenaient partie intégrante du canton de Berne. Quelques portions de l'Evêché avaient été cédées au canton de Bâle pour le désenclaver.

Enfin, le 24 août 1815, l'Evêché de Bâle était remis au commissaire civil, Escher, de Zurich, désigné par la Confédération, pour être administré par elle, en attendant qu'il fût cédé à Berne et à Bâle, ce qui ne devait avoir lieu que lorsqu'on mettrait à exécution les divers articles du traité de Vienne. C'est depuis cette époque que le pays dont nous avons sommairement retracé l'histoire a été annexé à la Suisse et a constitué, dans sa presque totalité, ce qui est désigné actuellement sous le nom de Jura bernois.

J. CART.

L'ASSEMBLÉE PROVISOIRE DE 1798

ET LA FRANCE

(Suite et fin.)

V

(Lettre sans date, mais écrite après le 9 février.)

Voici 15 jours que nous sommes partis et nous n'avons reçu encore aucune lettre de votre part. On en conclut que vous n'attachez aucune espèce d'importance à notre députation, auquel cas il valait mieux éviter les frais qu'elle vous occasionnera. Il en résulte d'ailleurs que l'objet des grains traîne, vu qu'on ne suppose pas, d'après votre silence, que vous soyez bien pressés ; il en résulte enfin que nous ne savons comment entamer celui des troupes ; car quoique des lettres particulières annoncent qu'elles surchargent le pays, ne vous plaignant pas vous-mêmes, nous ne savons comment